



Communiqué de presse

Le 27 avril 2021

Pas d'été sans festivités : nous avons besoin de visibilité !

L'Association des maires ruraux de France, l'Association des petites villes de France, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture et la Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités unissent leurs voix pour alerter le gouvernement sur **l'urgence de définir un cadre** permettant aux préfets, en lien avec les DRAC, d'autoriser les manifestations en plein air **à partir du mois de juin**.

La réflexion ne saurait en effet s'en tenir à la seule tenue de festivals, mais doit s'élargir à la question **des festivités populaires**, portées par les collectivités territoriales, les comités des fêtes, les associations culturelles et impliquant des artistes, des techniciens, des prestataires et des bénévoles, dans nos villages et nos villes.

En effet, plus de 100 000 événements sont concernés partout en France, particulièrement dans les petites villes et dans les territoires ruraux, comme la Fête de la musique et les festivités de fin juin, les fêtes votives et patronales, les festivités du 14 juillet, les événements culturels de plein air avec théâtre et arts de la rue, et les projections de cinéma en plein air.

Le besoin des citoyens pour des activités culturelles, a fortiori en plein air, est aujourd'hui criant. Ces festivités permettent de recréer du lien social, d'oublier la lassitude provoquée par la pandémie : c'est pour cela que nos associations d'élus et fédérations culturelles se font le relai de ce message.

Organisateurs de ces événements, nous sommes prêts à travailler sur chacun d'entre eux afin de répondre aux exigences sanitaires. Mais à quelques semaines de leur mise en œuvre, nous attendons du Gouvernement qu'il fixe rapidement un cadre qui permette de nous projeter en confiance pour garantir leur tenue en appui des protocoles sanitaires déjà proposés.

Il est nécessaire de rassurer celles et ceux qui organisent ces festivités car si des perspectives d'autorisation de manifestations, dans un cadre clair, ne sont pas définies dès maintenant, **nous prenons collectivement le risque de voir se multiplier des événements spontanés, désorganisés et sans protocole sanitaire.**

Contacts :

AMRF - Association des Maires Ruraux de France : Pierre-Marie GEORGES 07 88 70 99 75

FNCC - Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture : Aurélie MALLET 04 77 41 78 71

FNCOF - Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités : Arnaud THENOZ 07 80 00 58 66

APVF - Association des Petites Villes de France : André ROBERT 01 45 44 00 83